

VALLEE DE SEINE Dette du Sidru : le président éjecté, les agglos devront payer

Le syndicat propriétaire de l'incinérateur Azalys n'a pu souscrire de prêt pour payer les 12 millions d'euros dus à la banque Depfa. Les deux intercommunalités vont devoir s'en charger.

Le scénario catastrophe serait-il en train de se réaliser au Syndicat intercommunal de destruction des résidus urbains (Sidru) ? Formé par 15 communes, il est propriétaire de l'incinérateur carriérois Azalys. Jeudi dernier, au conseil de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO), en sus du vote renouvelant ses représentants au Sidru, les élus ont entériné une dépense exceptionnelle de 9,1 millions d'euros, vitale pour éviter une dissolution brutale du syndicat.

C'est aussi la fin de la partie pour Jean-Frédéric Berçot (LR). L'ex-premier adjoint pisciacais était en délicatesse avec le maire Karl Olive (DVD) depuis septembre 2016, date de sa mise au ban du groupe majoritaire après sa dénonciation d'un conflit d'intérêts allégué au procureur de la République. Il a maintenant perdu sa présidence du syndicat d'incinération, où il avait jusque-là conservé la confiance des élus. Son échec à souscrire un emprunt a sonné son glas à cette fonction.

Le Sidru se débat depuis plusieurs années avec deux emprunts structurés jugés toxiques, pour lesquels a été choisie la voie de la contestation devant les tribunaux. L'année prochaine se tiendra l'audience de première instance contre la banque Natixis, dont le remboursement est actuellement évalué à 44 millions d'euros. En 2016, le syndicat perdait en appel contre la banque Depfa, et doit depuis lui payer environ 20,5 millions d'euros avant le 31 décembre 2017.

« Le Sidru a déjà payé 8,5 millions d'euros, a rappelé Jean-Frédéric Berçot au conseil de GPSEO. Pour les 12 millions d'euros restants, nous avons trouvé des voies où nous avons cru que nous trouverions des financements en ne faisant pas appel aux deux adhérents. » En 2017, il a obtenu de multiples dérogations budgétaires, de la préfecture aux ministères, échouant à la dernière étape de son plan : « Je le regrette, aucune banque n'a pu accorder sa confiance au Sidru seul. »

Les présidents des deux adhérents du Sidru, GPSEO et la Communauté d'agglomération de Saint-Germain boucles de Seine (CASGBS), souhaitaient le départ de Jean-Frédéric Berçot : « Il y a un désaccord sur la manière de traiter le problème depuis fin 2015 », a indiqué Philippe Tautou, président LR de GPSEO, de ce syndicat aux 20 millions d'euros de budget annuel. Le 5 décembre, tous les intervenants se sont retrouvés devant le préfet.

Il les a informés que si Depfa n'était pas payée avant la fin de l'année, il dissoudrait le Sidru, avec une reprise directe de ses dettes par les deux intercommunalités. La CASGBS ayant délibéré en faveur d'un cantonnement aux communes, trois seraient « mises sous tutelle » dès 2018, puis Saint-Germain-en-Laye en 2019, a assuré le président de GPSEO. Alors, avec Pierre Font (LR), son homologue de la CASGBS, ils ont décidé de faire avancer l'argent par leurs collectivités.

« C'est une créance exceptionnelle que l'on octroierait vis-à-vis du Sidru », a expliqué au conseil communal Dominique Pierret des 9,1 millions d'euros débloqués en urgence (2,9 millions pour la CASGBS, Ndlr). Sans emprunt, Jean-Frédéric Berçot a perdu le soutien des autres élus du Sidru, et les deux collectivités ont pu avoir gain de cause. Jean-Luc Gris, vice-président délégué à la propreté de GPSEO, déjà administrateur du Sidru, devrait en être le prochain président.



Formé par 15 communes, le Syndicat intercommunal de destruction des résidus urbains (Sidru) est propriétaire de l'incinérateur carriérois Azalys.

MAGNANVILLE Des agents de sécurité plutôt qu'une police municipale ?

Un vigile parcourt désormais toutes les nuits les rues de la commune, qui ne dispose pas d'une police municipale. Suivie de près par le préfet, l'expérimentation est lancée pour trois mois.

« Je suis le seul maire en Île-de-France à porter un projet tel que celui-là », note derrière son bureau l'édile magnanvillois Michel Lebouc (DVG). Depuis lundi 11 décembre, un agent de sécurité circule en effet toutes les nuits dans la commune, qui ne dispose pas d'une police municipale. Cet essai, lancé pour trois mois dans un premier temps et regardé avec curiosité par les communes voisines, a été validé par le préfet et le commissariat mantais.

Si les mairies sont nombreuses à recourir à des vigiles, l'usage habituel est de les cantonner aux événements exceptionnels. « On dissocie bien ce qui est surveillance de structures éphémères, de ce qui est la sécu-

rité au quotidien avec la police municipale, détaille ainsi le maire des Mureaux François Garay (DVG). Chez nous, pas question de s'en servir pour la sécurité, je préfère faire appel à des policiers municipaux. »

« Je souhaitais travailler la médiation »

Le 30 novembre, lors d'une réunion dédiée à la future « police de sécurité du quotidien », il s'inquiétait, face au sous-préfet de Mantes-la-Jolie Gérard Derouin, de savoir « quels seront les rôles éventuellement dévolus » aux polices nationales, municipales et à la sécurité privée. « Il faut que les rôles soient très clairement définis », a indiqué Gérard Derouin à la réunion suivante,

tenu à Mantes-la-Jolie. « C'est ce que j'appelle le pari de la médiation publique-privée, résume de son initiative Michel Lebouc. Ça peut choquer, certains maires me l'ont dit. A un moment donné, les questions de sécurité ne sont pas réservées qu'au service public et aux collectivités. » Un salarié de l'entreprise limayenne Conexia sécurité est désormais chargé de veiller sur la commune chaque nuit, tandis que la mairie finalise actuellement l'embauche de deux agents de sécurité voie publique (ASVP).

Il aurait fallu six mois de discussions avec les forces de l'ordre pour décrocher leur accord. « Une police municipale n'a pas le même rôle, c'est plus une police de sanction, justifie le

En bref

POISSY Méseine aval : les entreprises locales participent au patrimoine

Le fonds de dotation a fêté ses deux ans d'existence la semaine dernière. Il permet aux entreprises de participer à la valorisation du patrimoine local et de se rencontrer autour de ce sujet.



Le fonds de dotation Méseine aval participe notamment financièrement à la rénovation du Prieuré Saint-Louis actuellement en cours.

Faire payer aux entreprises une partie des restaurations du patrimoine communal était l'objectif du fonds de dotation Méseine aval, créé en 2015 sous l'impulsion de la mairie. Deux ans après, 12 entreprises locales y participent, dont la plupart étaient présentes à la visite de la distillerie Noyau de Poissy, le 13 décembre pour l'anniversaire du fonds dédié au mécénat patrimonial, mais aussi culturel.

Il avait été créé pour trois grands projets : la reconstruction de la Maison de fer, la rénovation du Prieuré Saint-Louis, et le festival *Blues sur Seine*. « Les entreprises soutiennent le financement et, en

échange, reçoivent de la visibilité, souligne Florence Xolin, adjointe au patrimoine à Poissy. Ça permet à la fois une appropriation des projets de valorisation du patrimoine, et aux entreprises de créer du lien entre elles. »

Une représentante de Nexity Apollonia, promoteur à la Coudraie comme au site Maurice Clerc, et donateur-fondateur du fonds, explique la participation de la société par la volonté de « valorisation du patrimoine de Poissy ». Et ajoute que les sollicitations du maire de la commune, Karl Olive (DVD), n'y sont pas non plus étrangères : « On l'a suivi dans cette démarche. »

premier magistrat. Je souhaitais travailler la médiation. Au lieu de taper avec la sanction tout de suite, il y a aussi la prévention. Ils sont formés à la médiation, qui sera en lien direct avec la police nationale. » Dans la commune, pavillonnaire à 67 %, cambriolages et incivilités sont les principaux problèmes.

« En lien direct avec la police nationale »

Cherchant « un métier de médiation porté sur la sécurité », il n'a pas non plus choisi de recruter des éducateurs en prévention spécialisée. « C'est ce que je fais déjà avec mon tissu associatif », rappelle-t-il par ailleurs. De l'agent de sécurité, dont il attend « médiation, prévention et sanction », il détaille : « Ce n'est pas une police, mais ils sont équipés pour, avec une voiture bien identifiée. »

Côté budget, la dépense annuelle est évaluée à environ 150 000 euros pour les deux ASVP et le contrat



« C'est ce que j'appelle le pari de la médiation publique-privée, résume le maire DVG Michel Lebouc. [...] Les questions de sécurité ne sont pas réservées qu'au service public et aux collectivités. »

avec l'entreprise de sécurité, contre environ 450 000 euros s'il avait fallu recruter « six à huit » policiers municipaux avec leur matériel, indique Michel Lebouc. « La ville le permet, il y a beaucoup de passage mais en même temps une sérénité », nuance-t-il par ailleurs de sa décision de privilégier des agents de sécurité.